



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ASSOCIATION FAIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association FAIR

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 34 bis rue Vignon 75009 PARIS
SIREN : 820 923 423

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association FAIR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 23 avril 2024

DocuSigned by:
EUSTACHE Jérôme
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



FAIR

Organisation d'adhésion volontaire

34 bis rue Vignon
75009 PARIS

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2023

GMBA ESSONNE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 6 boulevard Dubreuil - 91400 ORSAY
Téléphone : +33 (0)1 69 07 60 18 - Fax : +33 (0)1 69 07 50 88
E-mail : orsay@gmba.fr

SARL au capital de 25 000 Euros - 402 685 747 RCS Evry
NAF 6920 Z - N° TVA : FR47402685747

www.gmba-allinial.com

Sommaire

Sommaire	1
BILAN	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables Associations 1	6
Règles et méthodes comptables Associations 2	7
Règles et méthodes comptables Associations 3	8
Règles et méthodes comptables Associations 7	9
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	11
Etat des provisions et dépréciations	12
Etat des créances et dettes	13
Charges à payer et produits à recevoir	14
Produits et charges constatés d'avance	15
Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice	16
Tableau des subventions d'investissement	17
Variation des fonds propres art.431-5	18

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	344 058	72 643	271 415	78 618
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	64 622	47 760	16 862	28 580
Immobilisations corporelles en cours				102 416
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 483		15 483	14 555
TOTAL I	424 162	120 403	303 759	224 169
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 500		5 500	132 503
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	241 931		241 931	187 224
Valeurs mobilières de placement	75 808		75 808	75 061
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	257 207		257 207	411 310
Charges constatées d'avance	35 247		35 247	20 985
TOTAL III	615 693		615 693	827 082
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 039 855	120 403	919 452	1 051 251

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	25 000	25 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	66 207	66 207
Autres réserves		
Report à nouveau	433 425	446 030
Excédent ou déficit de l'exercice	-57 158	-12 605
Situation nette	467 473	524 632
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	467 473	524 632
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 258	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 983	49 644
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	196 834	236 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 200	35 172
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	156 704	204 930
TOTAL V	451 979	526 620
Écarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	919 452	1 051 251

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 080 917	1 001 038
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	36 850	97 500
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	447 560	494 970
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	130 000	75 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	143 326	184 618
TOTAL I	1 838 653	1 853 126
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	486 940	525 366
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	143 417	76 819
Salaires et traitements	830 755	834 606
Charges sociales	360 101	368 323
Dotations aux amortissements et dépréciations	61 927	34 021
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 338	3 692
TOTAL II	1 889 477	1 842 828
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-50 824	10 298
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 751	1 125
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 751	1 125
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 751	1 125
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-45 073	11 423

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 000	19 045
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	7 000	19 045
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 000	-19 045
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	4 983
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 844 404	1 854 251
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 901 562	1 866 856
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-57 158	-12 605

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		78 400
Bénévolat	56 250	37 680
TOTAL	56 250	116 080
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		78 400
Personnel bénévole	56 250	37 680
TOTAL	56 250	116 080

Annexe

FAIR est une association créée en 2021 à la suite de la fusion de Finansol et iiLab (Impact Invest Lab). Elle a pour activité de promouvoir une finance éthique, humaine et solidaire. En 2023, l'association a employé 19 salariés.

Selon ses statuts, « FAIR aspire à une économie qui replace la personne au centre de son développement et agit, en France et à l'international, pour une finance inclusive, au service d'un meilleur impact social, environnemental et solidaire.

A cet effet, elle mobilise les épargnants individuels et les investisseurs institutionnels, en s'appuyant sur l'engagement citoyen et l'innovation financière.

Son objet est de :

- Fédérer la communauté d'acteurs et de citoyens engagés autour d'une finance générant plus d'impact, de transparence et de solidarité ;
- Accompagner et former ses membres ;
- Encourager l'innovation et le développement d'outils financiers au service de l'impact social et environnemental et de la solidarité. A ce titre, l'Association contribue à l'expérimentation et à la diffusion des contrats à impact social, à savoir le financement par des investisseurs privés d'un projet sociétal axé sur la prévention et/ou innovant permettant aux pouvoirs publics d'améliorer l'efficacité des politiques publiques ;
- Promouvoir collectivement l'épargne et l'investissement à impact social afin que ceux-ci progressent du même pas et s'ajustent harmonieusement et qu'ainsi le maximum de personnes, notamment les plus défavorisées, puissent bénéficier des services économiques, sociaux ou environnementaux qui leur sont rendus accessibles grâce aux financements à impact social ;
- Représenter sa communauté de membres auprès des pouvoirs publics en défendant les intérêts matériels et moraux communs et en promouvant un cadre législatif et fiscal favorable au développement de l'épargne et de l'investissement à impact social au profit du plus grand nombre possible de personnes ;
- Diffuser et partager les bonnes pratiques à travers le monde en participant, autant que possible, aux travaux et actions entreprises à cet effet par les institutions internationales ou par des organisations non gouvernementales. En particulier, l'Association fera le lien avec les travaux du Global Steering Group for Impact Investment (ex-Taskforce du G8) sur le développement de l'investissement à impact social. »

•

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2023 présente un total bilan avant affectation de 919 452 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de -57 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

•

II. FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2023, l'association a continué le développement de la partie lucrative de son activité, notamment la finalisation du contrat avec la DGT (prestations de services), mais également d'autres prestataires comme WWF. Par conséquent, FAIR continue de déclarer de la TVA et de l'Impôt sur les sociétés en 2023 sur ce périmètre.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le développement d'une plateforme en ligne, avec ces améliorations, a été immobilisé pour un montant de 241 690 euros au 31/12/2023.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 3 ans
- Site Internet 5 ans

3.2. Créances (cf. tableau joint)

3.3. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2022 : 524 632 €
- Résultat Exercice au 31/12/2023 : -57 158 €
- Fonds propres au 31/12/2023 : 467 473 €

3.4. Provision pour risques et charges

L'association ne possède pas de provision pour risques et charges en 2023.

3.5. Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation (50 000 euros brut et 25 000 euros de charges sociales) d'un mi-temps cadre confirmé pour des recherches concernant le département Etudes et Innovations pour 37 500 euros ainsi que trois mois d'appui sur les contrat à impact pour 18 750 euros. Soit un montant estimé de 56 250 euros.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 19 pour l'exercice contre 23 pour l'exercice précédent

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Sécteur lucratif	Sécteur non lucratif
Chiffres d'affaires	36 250	0
Résultat avant impôts	20 340	< 52 073 >
Impôts sur les sociétés	5 085	5 085
Résultats net	15 255	< 57 158 >

4.3. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de 2023 de l'exercice sont de 5 100 euros HT.

4.4. Engagements hors bilan

Provision indemnité départ en retraite : l'évaluation des indemnités de départ en retraite est non significative au regard de l'âge et de l'ancienneté des salariés de l'association.

Subventions pluriannuelles : l'association FAIR a signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2022, 2023 et 2024 avec la Direction générale du Trésor du Ministère de l'Economie. Sous réserve de l'inscription de ce montant en loi de finances, le montant prévisionnel annuel des contributions à l'association FAIR pourrait être au maximum de 150 000 euros annuels pour 2024.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	102 368		241 690
TOTAL	102 368		241 690
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	20 416 44 916 102 416		1 315 139 274
TOTAL	167 748		140 589
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	14 555		927
TOTAL	14 555		927
TOTAL GÉNÉRAL	284 671		383 207

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			344 058	
TOTAL			344 058	
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencets et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencets et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			20 416 44 206 241 690	
TOTAL		243 715	64 622	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			15 483	
TOTAL			15 483	
TOTAL GÉNÉRAL		243 715	424 162	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 750	48 894		72 643
TOTAL	23 750	48 894		72 643
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	6 651	2 917		9 568
	30 101	10 117	2 025	38 192
TOTAL	36 752	13 033	2 025	47 760
TOTAL GÉNÉRAL	60 502	61 927	2 025	120 403

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées - Reconstitution des gisements Provisions pour : - Investissements - Hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglémentées				
TOTAL I				
Risques et charges - Litiges - Garanties données aux clients - Pertes sur marché à terme - Amendes et pénalités - Pertes de change Provisions pour : - Pensions et obligations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - Gros entretien et grandes révisions - Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations - Incorporelles - Corporelles Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations - Titres mis en équivalence - Titres de participation - Financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Sur créances reçues par legs ou donations Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
- D'exploitation Dont dotations et reprises : - Financières - Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 483		15 483
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	5 500	5 500	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	3 251	3 251	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 159	2 159	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 598	12 598	
Divers	87 558	87 558	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	136 366	136 366	
Charges constatées d'avance	35 247	35 247	
TOTAL	298 161	282 678	15 483

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	3 258	3 258		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	78 983	78 983		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	96 974	96 974		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	86 510	86 510		
Impôts sur les bénéfices	193	193		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 896	9 896		
Autres impôts, taxes et assimilés	3 260	3 260		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	16 200	16 200		
Produits constatés d'avance	156 704	156 704		
TOTAL	451 979	451 979		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 404	15 581
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	146 732	135 379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	193 136	150 960

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		117 000
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	15 251	9 303
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	15 251	126 303

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : <ul style="list-style-type: none">- D'exploitation- Financiers- Exceptionnels	156 704	204 930
TOTAL	156 704	204 930

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : <ul style="list-style-type: none">- D'exploitation- Financières- Exceptionnelles	35 247	20 985
TOTAL	35 247	20 985

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation	59 893		10 000		358 333	428 226
Subventions d'investissement						
TOTAL	59 893		10 000		358 333	428 226

Commentaires : néant

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal				
Quotes-parts virées au résultat				

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	25 000				25 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	66 207				66 207
- dont réserves des activités sociales et médico sociales					
Report à nouveau	446 030	12 605			433 425
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales					
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 605				-57 158
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales					
Situation nette	524 632	12 605			467 473
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	524 632	12 605			467 473

Commentaires : néant